



COMMUNE DE SAINT-AVOLD

COMMUNE DE MACHÈRE (PETIT-EBERSVILLER)

COMMUNE DE LA CHAMPE

LEGENDE

U - A	Zone	→	U : Urbaine
			1AU : A urbaniser
			2AU : A urbaniser
			A : Agricole
			N : Naturelle

	Limite communale
	Limite de zone
	Espaces boisés classés
	Emplacements réservés
	Alignement bâti remarquable
	Élément bâti remarquable
	Zone de protection contre le risque d'incendie
	Hauteur limitée à 7m

Plan Local d'Urbanisme

Département de la Moselle
Commune de VALMONT

Modification approuvée par délibération
 du Conseil Municipal en date du 7 juin 2017

Annexé à la DCM du : 7 juin 2017
 Le Maire :

6.2 PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/2000